

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°29

Autorisation de signer le marché A.12.108 : « Marché de transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD notamment sur la commune de l'Entre-Deux »

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04

ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD - Jocelyne BATIFOULIER - Marc BRAPA - Rose Méry ETHEVE - Anathalie FUMA - Jean Pierre GEORGER - Marie José GINET - Allain GRONDIN - Jean Marie GRONDIN - Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU - Henri-Claude HUET - Blanche Reine JAVELLE - Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON - Blanche LEBRETON - Marie Andrée LEJOYEUX - Harry Claude MOREL - Edy PAYET - Paulet PAYET - Jacky PAYET - Stéphane PAYET - Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER - Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN - Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS - SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET - Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD - Nathalie LAFONG suppléante de Marie Bulalie GOULJIAR - Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI - Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE - Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

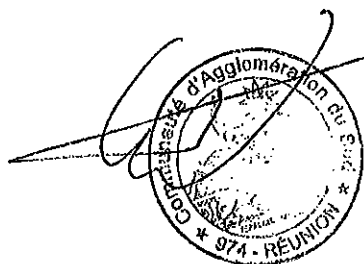
ABSENTS

Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI - Didier ROBERT

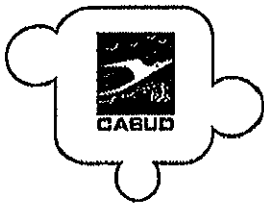
ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.







COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°29

Autorisation de signer le marché A.12.108 : "Marché de Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD notamment sur la commune de l'Entre-Deux "

Note de synthèse

1) Objet du marché

Le Président informe l'Assemblée qu'en décembre 2012, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD notamment sur la commune de l'Entre-Deux.

2) Caractéristiques du marché

Il s'agit d'un marché public de service passé en appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Durée du marché

La durée du marché court à compter du 2 avril 2013, ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

3) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire du marché est la suivante : Nature : 611

Le présent marché est financé à 100% par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

4) Procédure de passation

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature

Le 31 janvier 2013, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a constaté que certains candidats avait remis un dossier de candidature incomplet. Aussi et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a décidé de demander à ces candidats de compléter leur candidature avant le 11 février 2013 à 15h30 (heure locale).

Les candidats dont le dossier de candidature était complet ont été informés de cette demande et ont également eu la possibilité de compléter leur dossier de candidature sur d'autres points s'ils le souhaitaient et ce dans le même délai.

b) Analyse et sélection des candidatures et enregistrement des offres

Le 14 février 2013, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé d'une part, à la sélection des candidatures reçues dans le cadre du " Marché de transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD notamment sur la commune de l'Entre-Deux ", et d'autre part à l'enregistrement des offres des candidats sélectionnés.

c) Attribution du " Marché de transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD notamment sur la commune de l'Entre-Deux "

Le 4 avril 2013, la CAO a décidé d'attribuer le marché à la société TRANSPORT C.JOSEPH pour un coût d'exploitation prévisionnel annuel de 153 743 € HT.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le « Marché de Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD notamment sur la commune de l'Entre-Deux » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché avec la société TRANSPORT C.JOSEPH ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

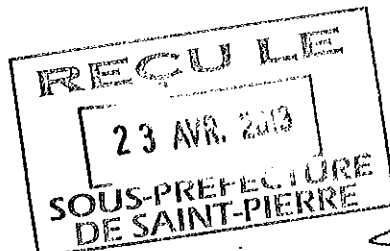
A l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le « Marché de Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD notamment sur la commune de l'Entre-Deux » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché avec la société TRANSPORT C.JOSEPH ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation
Le 2ème Vice-Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Olivier Riviere".

Olivier RIVIERE



